

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1120
27 janvier 2009

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT VINGTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 27 janvier 2009, à 10 h 15

Président: M. Le Hoai TRUNG (Viet Nam)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1120^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'aimerais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à M^{me} Theresa Hitchens, qui a assumé la fonction de Directrice de l'UNIDIR et qui, j'en suis persuadé, apportera une contribution précieuse à la communauté du désarmement à Genève.

Je voudrais informer les délégations que nous avons poursuivi nos consultations thématiques officieuses, et que les choses avancent bien. En effet, nous élaborons actuellement un cadre organisationnel qui renferme les informations concernant nos travaux à venir. Nous communiquerons ces informations aux coordonnateurs régionaux et nous efforcerons dès que possible de vous soumettre ce cadre organisationnel.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste pour la séance plénière d'aujourd'hui: le Népal et la République de Corée. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Népal, M. Dinesh Bhattarai.

M. PAUDYAL (Népal) (parle en anglais): Monsieur le Président, je fais cette déclaration au nom de mon ambassadeur, qui a dû s'absenter pour des affaires urgentes.

Ma délégation vous félicite chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et vous promet un soutien sans faille au nom du succès de cette instance. Le Népal attache une importance particulière aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons que cette instance mondiale de négociation dans le domaine du désarmement soit efficace, afin de pouvoir surmonter l'impasse prolongée de l'effort de désarmement et de non-prolifération.

Le Népal est favorable à un désarmement général et complet s'agissant de tous les types d'armes de destruction massive, qu'elles soient biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques. Nous sommes fermement convaincus que les armes ne permettent de résoudre aucun problème. Nous sommes partisans d'un règlement pacifique des différends et des litiges. À l'heure où nous devons faire face à un ensemble de crises, financières notamment, il nous apparaît impérieux et nécessaire de faire progresser concrètement l'action en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Nous sommes préoccupés par le fait que le problème du désarmement demeure en marge de l'ordre du jour des organisations internationales. Les inconvénients de la paralysie actuelle du processus de désarmement sont évidemment considérables. Cette paralysie se traduit non seulement par une escalade de la course aux armements, par un développement de l'insécurité et par un détournement des ressources, mais aussi par le fait que des milliards d'habitants du globe sont privés de développement.

Nous nous félicitons de l'adoption de l'ordre du jour de la session de 2009. Nous espérons qu'elle contribuera à relancer l'effort multilatéral de désarmement, à lui redonner un nouvel élan et à libérer des ressources humaines et économiques pour le développement, et à progresser vers la réalisation des OMD et la création d'un fondement durable pour la paix, la sécurité, le progrès et la prospérité dans tous les pays.

(M. Paudyal, Népal)

En tant que pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement pour l'Asie et le Pacifique, nous travaillons avec les 43 États membres de la région à la promotion, depuis Katmandou, de la cause du désarmement et d'un climat de coopération au nom de la paix et du développement dans la région. Les activités du Centre concernent des domaines tels que le désarmement mondial, la non-prolifération nucléaire, la promotion des échanges régionaux sur le désarmement, la sensibilisation et les activités de promotion. Le Népal demeure déterminé à travailler avec les États membres pour promouvoir la cause du désarmement par un processus régional devant conduire à des mesures pour un désarmement universel, à honorer ses engagements au titre des traités et accords internationaux et à créer un environnement propice à un désarmement complet.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant du Népal, qui s'est exprimé au nom de l'Ambassadeur Dinesh Bhattarai. Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur IM Han-taek.

M. IM (République de Corée) (parle en anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2009 de la Conférence du désarmement. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié les efforts inlassables que vous avez faits durant la période d'intersessions pour consulter les États membres, à un moment où nous nous efforçons de trouver un terrain d'entente dans le but de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre un travail de fond. Ces efforts acharnés nous ont permis de bien commencer nos travaux de cette année, avec l'adoption de notre ordre du jour, et je puis vous assurer de l'appui sans faille de ma délégation dans votre action dévouée.

La paralysie qui entrave la Conférence depuis une décennie coïncide avec l'absence de progrès dans le domaine du désarmement multilatéral en général. Certains parleront de temps perdu, mais nous pensons que des progrès ont tout de même été réalisés, d'une certaine façon. En effet, nous avons approfondi notre compréhension réciproque des points de vue et des préoccupations de chacun à travers des discussions constructives tenues sous l'égide de notre collègue présidentiel et par la désignation de coordonnateurs pour chacun des sept points de l'ordre du jour. La proposition L.1, de 2007, et le document CD/1840, de 2008, sont deux des résultats les plus marquants. En dépit des obstacles rencontrés, la Conférence est parvenue à poursuivre sur son élan.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le blocage prolongé de la Conférence a permis de sensibiliser la communauté internationale à l'urgente nécessité de s'attaquer aux questions de désarmement. Dans ce contexte, nous nous félicitons des récentes initiatives de désarmement, y compris de la «proposition en cinq points» présentée par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, et les propositions de l'UE concernant le désarmement nucléaire. Ces initiatives ne font que souligner la nécessité d'insuffler un nouvel état d'esprit dans le mécanisme de désarmement.

Il est encourageant de noter qu'avec les changements de dirigeants qui sont intervenus dans les grands pays, les perspectives de discussions internationales sur le désarmement se font de plus en plus précises. Les attentes de la communauté internationale par rapport à la Conférence du désarmement, mais aussi les pressions qu'elle exerce sur elle, sont plus fortes aujourd'hui que jamais, particulièrement dans la perspective de conférences majeures en la matière, telles que la Conférence d'examen du TNP de 2010 et la Conférence d'examen de la

(M. IM, République de Corée)

Convention sur les armes biologiques de 2011. Dans ce contexte, il est impératif que la Conférence du désarmement ne manque pas l'occasion de jouer son rôle unique, sous peine de trahir la communauté internationale et, à plus forte raison, de s'infliger à elle-même un véritable désastre. C'est pourquoi nous exhortons tous les États membres à faire preuve de volonté politique et de la plus grande souplesse possible.

Pour commencer, la Conférence du désarmement doit parvenir à un consensus sur un programme de travail, qui lui permettra d'entamer des négociations de fond. Ma délégation a, à maintes reprises, fait savoir qu'elle appuyait le document CD/1840 qui, selon nous, traduit une démarche réaliste et équilibrée. Nous reconnaissons que le moment est propice pour engager à la Conférence du désarmement des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Nous sommes également favorables à l'idée d'organiser des débats thématiques sur les quatre questions centrales, débats qui ne priveraient en aucune façon les États membres du droit de soulever quelque autre question si nécessaire.

La République de Corée a toujours figuré au nombre des partisans d'efforts internationaux en faveur d'un désarmement multilatéral et elle a pleinement contribué aux efforts communs. Il convient tout particulièrement de souligner la résolution intitulée «Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicite», que nous avons soumise avec l'Australie au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui a été adoptée par consensus. Je saisis cette occasion d'exprimer ma profonde gratitude aux États membres de la Conférence du désarmement pour leur appui précieux. La République de Corée demeure attachée à la cause du désarmement multilatéral. La Conférence du désarmement, en sa qualité de principale instance de négociation dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, joue un rôle de premier plan. Ma délégation a hâte de jouer le rôle qui lui revient dans le processus de renouveau de cette instance dans les mois et années qui viennent, car nous sommes particulièrement attachés à cet objectif.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur IM Han-taek de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateur sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Je vous invite donc à passer à ce qui sera presque le dernier point de notre ordre du jour pour aujourd'hui.

J'invite à présent la Conférence à examiner une nouvelle demande reçue d'un État non membre qui souhaite participer à nos travaux en tant qu'observateur durant la présente session, demande contenue dans le document CD/WP.551/Add.2 et qui est adressée par la Géorgie. Nous avons examiné la demande sans nous réunir en séance officielle, comme nous l'avons fait auparavant dans un certain nombre d'autres cas.

Puis-je considérer que la Conférence accède à cette demande?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): L'Ambassadeur de la Fédération de Russie souhaite prendre la parole.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Monsieur le Président, j'aimerais que vous m'expliquiez une chose: après l'examen officieux de la question dont vous nous avez fait part, aurons-nous encore une séance plénière?

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Monsieur l'Ambassadeur, nous sommes toujours en séance officielle, comme ce fut déjà le cas précédemment. Vous avez la parole.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Monsieur le Président, s'agissant de la question pour laquelle vous venez d'officialiser la décision, j'aimerais faire remarquer ceci. La délégation russe a toujours été favorable à un élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et a toujours estimé que devaient pouvoir participer à ses travaux tous les États qui se conforment scrupuleusement à leurs obligations internationales et agissent dans le sens d'un renforcement de la sécurité internationale et du désarmement.

Dans le même temps, il ne doit faire aucun doute pour personne qu'aujourd'hui, la Géorgie ne correspond pas à ces critères. Je tiens également à rappeler qu'en dépit du fait qu'au cours des années précédentes, la Géorgie a siégé à la Conférence en tant qu'observateur, elle n'a apporté aucune contribution à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, si ce n'est pour utiliser cette tribune afin de proférer des accusations mensongères et de se dérober à ses responsabilités dans l'agression militaire perpétrée contre l'Ossétie du Sud.

En outre, nous avons à plusieurs reprises souligné et souhaitons souligner une nouvelle fois ceci: la Géorgie, aujourd'hui comme hier, continue à recevoir des livraisons d'armes dans des quantités considérables qui dépassent de beaucoup les besoins liés à sa défense et à sa sécurité nationale. Il y aurait beaucoup à dire à propos des nombreuses obligations internationales dans le domaine du désarmement auxquelles Tbilissi a souscrit mais qu'elle n'applique pas.

Au vu de ce que je viens de dire, je voudrais dire franchement les choses: la demande de la Géorgie de bénéficier du statut d'observateur à la Conférence du désarmement est pour le moins surprenante. Je ne vais pas rentrer dans les détails des événements d'août dernier, période au cours de laquelle le régime de Saakachvili a déclenché son agression contre l'Ossétie du Sud. Je rappellerai simplement qu'au cours des dernières années écoulées, Tbilissi a multiplié par 30 son budget militaire, ce qui, évidemment, n'a rien à voir avec une participation aux travaux de la Conférence, qui est la Conférence du désarmement et non la Conférence de l'armement.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie M. Valery Loshchinin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, de sa déclaration.

La liste des orateurs est donc épuisée, et avant de lever la séance, je dois vous faire savoir que le secrétariat invite les États qui ne l'ont pas encore fait à soumettre la liste de leurs délégations respectives, de préférence avant la fin de la semaine.

(Le Président)

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le 3 février, à 10 heures, dans cette salle. À cette occasion, nous écouterons le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

La séance est levée à 10 h 35.
